

## **DECLARATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du « Modern Slavery Act 2015 » (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les pratiques relevant de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains).

Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et dans les relations avec ses fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB lors de sa séance du 3 août 2020.

### **CREDIT AGRICOLE CIB, BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Le Groupe Crédit Agricole est une banque et un assureur présent dans 47 pays, qui sert 51 millions de clients dans le monde, 10,5 millions de sociétaires et 900 000 actionnaires individuels. Le Groupe Crédit Agricole compte 142 000 collaborateurs en France et à l'étranger. Il s'engage sur les terrains sociétaux et environnementaux en accompagnant les transformations et les projets d'investissement de ses clients, parmi lesquels figurent des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités, et des particuliers.

Crédit Agricole CIB, filiale de Crédit Agricole SA, est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole au service de 2 200 clients corporate et 1 820 clients institutions financières.

Crédit Agricole CIB propose une gamme étendue de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, des financements structurés, de la banque commerciale et du commerce international. Crédit Agricole CIB accompagne ses clients sur les grands marchés internationaux grâce à son réseau mondial dans plus de 30 pays, dont les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

Dans le cadre de l'exercice de leurs activités, le Groupe Crédit Agricole ainsi que Crédit Agricole CIB font appel à des fournisseurs qui, peuvent recourir à de la sous-traitance. Ainsi, en 2019, le montant des achats du Groupe s'est élevé à 7,5 Mds€ dont 1 Mds€ pour Crédit Agricole CIB, et les principaux contrats d'achats et de prestations de services ont concerné les domaines suivants : immobilier, informatique, prestations intellectuelles, achats généraux et communication.

### **NOS ENGAGEMENTS**

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de ses engagements de longue date, le Groupe Crédit Agricole a défini en 2019 sa raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ». C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus que s'est construit le nouveau projet stratégique du Groupe, « Ambitions 2022 » qui va guider nos actions dans les années à venir à travers trois projets phares : le projet client, le projet humain et le projet sociétal. Ainsi, Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le projet du Groupe.

Il traduit notre volonté d'inscrire notre stratégie et nos objectifs dans le cadre des principes fondamentaux auxquels nous adhérons :

- Les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme édictés par l'ONU en 1948,
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) depuis 2003,
- Les principes Equateur depuis 2003,
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies depuis 2015,
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies approuvés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011,
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI),
- Les principes pour un secteur bancaire responsable (Principles for Responsible Banking – PRB) depuis 2019,
- Les objectifs de la coalition d'entreprises Business for Inclusive Growth (B4IG) coordonnée par l'OCDE depuis 2019.

## NOS POLITIQUES

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et les comportements éthiques en matière sociale et environnementale qui s'appliquent au sein de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Les **Politiques de financement sectorielles RSE**, qui explicitent les critères sociaux et environnementaux s'appliquant aux activités de financement et d'investissement en incluant les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui correspondent aux aspects pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.
- La **Charte de la diversité** depuis 2008 qui affirme l'engagement du groupe Crédit Agricole S.A. en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- L'**Accord cadre international** sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux signé en Crédit Agricole SA et l'UNI Global Union, fédération syndicale internationale du secteur privé en juillet 2019.
- La **Politique Achats responsables** et la **Charte Achats responsables** révisées en 2017 puis étendues en 2018 à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole S.A, qui reposent sur des engagements réciproques entre les entités du Groupe Crédit Agricole S.A. et ses fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.
- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole** diffusée depuis mai 2017, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de lutte contre la corruption.
- Le **Code de conduite** que formalise chaque entité du groupe Crédit Agricole SA pour décliner opérationnellement les principes de la Charte éthique. Après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'administration le 13 décembre 2018, le Code de conduite de Crédit Agricole CIB a été diffusé en janvier 2019.

Ces documents sont consultables sur les sites internet suivants :

<https://www.credit-agricole.com/le-groupe/ethique-et-conformite/culture-conformite-et-ethique>

<https://www.ca-cib.fr/nous-connaître/conformite>

## GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ETRES HUMAINS

Nos politiques s'accompagnent de plans d'actions et de processus opérationnels qui contribuent à la maîtrise des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos

activités et dans nos relations avec les fournisseurs. L'évaluation de ces risques repose sur une approche différenciée selon les parties prenantes et les activités concernées.

Pour Crédit Agricole CIB, la prévention de ces risques porte sur les relations avec les salariés de Crédit Agricole CIB et sur les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole CIB.

Pour chacun de ces périmètres, le cadre de gestion de ces risques comprend des politiques et des plans d'actions intégrant des phases d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques. Le niveau de déploiement de ces plans d'actions est évalué afin de s'assurer de leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention de ces risques.

▪ **Dans les relations avec les salariés de Crédit Agricole CIB**

Dans le cadre du pacte social renforcé inscrit dans le Projet Humain du Groupe, Crédit Agricole S.A a signé le 31 juillet 2019 un Accord Cadre International avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union. Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social. Il vient renforcer les engagements de Crédit Agricole S.A en proposant le même socle social à tous ses collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Cet accord offre un cadre de référence aux 75 000 collaborateurs de Crédit Agricole S.A dans les 47 pays où il est implanté.

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos procédures RH internes respecte les engagements pris au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. qui sont rappelés ci-dessus. Ainsi Crédit Agricole CIB s'assure notamment de proposer dans ses implantations un environnement de travail qui préserve la santé de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, au décès, à l'incapacité et à l'invalidité) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, Crédit Agricole CIB s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant à promouvoir la diversité et la mixité qui s'appuie sur des principes de non-discrimination.

Crédit Agricole CIB entretient par l'intermédiaire de ses représentants de la ligne métier Ressources humaines et de la Direction des Ressources humaines de Crédit Agricole S.A, une dynamique d'échanges avec tous les acteurs du dialogue social. Ce dialogue s'organise à plusieurs échelons pour tenir compte de la multiplicité des implantations du Groupe Crédit Agricole en Europe. Ainsi, quatorze pays (rassemblant plus de 90% des salariés du Crédit Agricole) sont représentés au sein du Comité d'entreprise européen qui se réunit annuellement ; de même en France, deux fois par an, les représentants des salariés et la Direction échangent au sein du Comité de Groupe sur la stratégie et la situation économique et sociale du Groupe. Au sein de Crédit Agricole SA deux autres instances permettent d'entretenir un dialogue social : un Comité de concertation dans lequel les dirigeants peuvent exposer leurs projets et engager le débat avec les représentants du personnel et des réunions des correspondants syndicaux organisées mensuellement.

Par ailleurs, la Charte éthique du Groupe et le Code de conduite de Crédit Agricole CIB qui doivent être mis en œuvre par tous les salariés viennent définir les comportements attendus. Ainsi, le Code de conduite de Crédit Agricole CIB rappelle la nécessité d'appliquer rigoureusement les règles relatives à la responsabilité et l'intégrité, le respect mutuel, la connaissance et l'adhésion aux règles que ce soit dans les relations entre collaborateurs de l'entreprise ou avec toute partie prenante. La mise en œuvre de ces règles s'appuie sur un corpus de procédures dans le domaine de la conformité (Corpus *Fides*) diffusé et mis à jour régulièrement. Il comprend des processus de gestion des risques de non-conformité et une procédure spécifique de remontée des dysfonctionnements.

▪ **Dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole CIB**

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains liés à notre chaîne d'approvisionnement, nous avons mis en place des procédures pour :

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Surveiller ces secteurs à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;

- Lutter contre les risques de pratiques d'esclavage moderne dans nos processus.

La politique d'achats responsables du groupe Crédit Agricole qui inclut la prévention des risques de pratiques liées à l'esclavage moderne a notamment été signée par le Directeur général de Crédit Agricole CIB qui s'est engagé à la faire respecter au sein de l'entreprise. Elle s'adresse aux collaborateurs qui interviennent dans le processus achats et aux fournisseurs. De surcroît, les règles s'appliquant en matière d'achats sont décrites dans une note de procédure qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, un module e-learning « Acheter responsable » mis à jour en 2019 est proposé aux collaborateurs de la ligne métier Achats de Crédit Agricole CIB, pour les sensibiliser sur les enjeux, les politiques et les procédures de l'entreprise. Cet e-learning est également accessible à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB afin que tous les collaborateurs potentiellement concernés comprennent et puissent mettre en œuvre la politique achats responsables.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait à travers la Charte Achats responsables envoyée au moment des appels d'offres, puis intégrée aux contrats pour engagement. Elle formalise les engagements réciproques entre Crédit Agricole CIB et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. De plus, tous les modèles de contrats de Crédit Agricole CIB intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause fait expressément référence, pour le Royaume-Uni, à la loi du 26 mars 2015 relative à la lutte contre toute forme d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains, dite loi « MSA ».

L'analyse des risques RSE relatifs aux achats se fonde sur trois approches complémentaires : l'évaluation du risque intrinsèque de la catégorie d'achats, l'analyse du risque fournisseur et celle du risque lié à la zone géographique dans laquelle est acheté le bien ou le service qui surpondère la cotation appliquée. En 2017, la Direction des Achats Groupe a participé avec trois acteurs majeurs du secteur bancaire accompagnés par l'AFNOR, à la co-construction d'une nouvelle cartographie des risques RSE intrinsèques relatifs aux achats pour le secteur bancaire.

En 2018, le Groupe Crédit Agricole SA s'est appuyé sur ces travaux communs pour identifier, analyser et hiérarchiser les catégories d'achats à risques sur des critères environnementaux, sociaux et droits humains, éthiques et *supply chain*. A l'issue d'une première analyse du risque brut, les trois catégories d'achats identifiées à risque fort ou très fort ont été jugées prioritaires pour initier un plan d'actions afin de faire baisser le risque. Il s'agit des catégories d'achats « travaux », « matériels IT » et « objets publicitaires » pour lesquelles des plans de progrès conçus avec nos fournisseurs et prescripteurs ont été initiés en 2019.

Pour les catégories d'achats qui font l'objet d'un référencement groupe Crédit Agricole S.A, l'évaluation RSE des fournisseurs qui inclut des critères relatifs au respect des droits humains est désormais intégrée systématiquement à chaque appel d'offres. Elle porte à la fois sur la politique RSE du fournisseur ainsi que sur des critères RSE pour évaluer l'offre. L'évaluation de la politique RSE du fournisseur est confiée depuis 2012 à un tiers indépendant et spécialisé, la société EcoVadis. La qualité RSE de l'offre (produit ou service) du fournisseur est appréciée en intégrant, dans le cahier des charges, des critères techniques et spécifiques déterminés en fonction de la cartographie des risques. De surcroît, il a été décidé d'augmenter le pourcentage attribué aux critères RSE dans la note globale du fournisseur, en passant de 10% à 15% à partir du 1er janvier 2020, pour renforcer le caractère discriminant de ces critères dans l'attribution du marché au fournisseur.

Enfin, Crédit Agricole S.A contribue depuis 2018 au fonds de dotation de l'organisation internationale Ressources humaines Sans Frontières qui agit pour la promotion des droits de l'Homme au travail. Cette organisation met à disposition des contributeurs des cartographies des risques spécifiques par zone géographique en matière de travail forcé et de travail des enfants qui constituent une source complémentaire utilisable lors des actualisations de notre cartographie des

risques achats. Crédit Agricole CIB, au titre de son appartenance au Groupe Crédit S.A, respecte les engagements du Groupe.

## **DISPOSITIF D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS**

Afin de renforcer la prévention des risques, un dispositif centralisé de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs du Groupe mais également aux tiers, pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures du Groupe. Pour faciliter les signalements relatifs, entre autres domaines, aux droits humains, à la santé-sécurité ou à l'environnement, ceux-ci peuvent désormais être effectués via un outil numérique de remontée et de traitement des alertes accessible sur un lien disponible à tous sur notre site internet (<https://www.bkms-system.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=3CAgr18&c=-1&language=eng>) et en intranet pour les collaborateurs. La confidentialité sur l'identité des personnes effectuant un signalement (avec la possibilité de s'exprimer sous couvert d'anonymat) est la règle en cas d'alerte, conformément à la réglementation.

Cet outil de traitement des alertes a été déployé au sein de Crédit Agricole CIB. Il est désormais disponible en onze langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais, ukrainien, roumain et serbe).

## **AMELIORATION CONTINUE**

Les dispositifs de prévention des risques d'atteintes aux droits humains intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national.

Ainsi, la prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 » et avec le Plan de vigilance du Groupe Crédit Agricole S.A établi dans le cadre de la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

L'ensemble de la démarche de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra-financiers en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées à risque fort et très fort ;
- Rechercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie achats responsables ;
- Faciliter l'accès de nos fournisseurs à notre dispositif d'alerte en leur permettant d'utiliser la plateforme informatique de remontée des alertes.

Montrouge, le 3 août 2020



Jacques Ripoll  
Directeur général

